

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **2582** Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

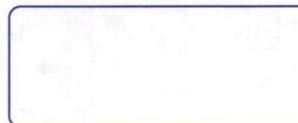
Date de naissance :

Adresse :

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age: .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature de l'adhérent(e) :



# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- N° 004457

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2582 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : Houri Abderrahmane

Date de naissance : 01/01/1946

Adresse : 90, Republique Alouï Amira

M. Allal Ben Abdellah / EL Jadida

Tél. : 06.72.83.51.32 Total des frais engagés : 1198,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 20/3/2013

Nom et prénom du malade : Houri Abdellah Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Lumbalgie et douleur de bassin

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : EL Jadida Le : 15/05/2013

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet attestant l'exactitude du Médecin et l'authenticité des Actes
20/3/2025	C		1000,00 H.	
27/3/2025	C		0 :	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES					
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires		
	23/03/23	222	200,00		
	23/03/23	B220 + HT	300.000 dt		
AUXILIAIRES MEDICAUX					
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre			Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	



# مصحة الجهاز العصبي

## NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

20/03/2023

Casablanca, le .....

### FACTURE N° 0226/3/23

Docteur :

NOM ET PRENOM : MR HOURI ABDERRAHMAN

CS PR JANANI  
RX BASSIN FACE

: 400.00  
: 200.00

MONTANT TOTAL

: 600.00

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :  
«SIX CENTS DIRHAMS »

FD



Dr. A. ABTLADIM  
MEDECIN SPECIALISTE EN BIOLOGIE MEDICALE  
LAUREAT DES FACULTES DE MEDECINE  
DE CASABLANCA ET DE DAKAR

مختبر التحاليل الطبية باستر الجديدة  
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
PASTEUR EL JADIDA

FACTURE N° : 230301709

INPE : 113063309



EL JADIDA le 23-03-2023

Mr HOURI ABDRAHMAN

Récapitulatif des analyses		
Analyse	Clé	Coefficient
Prélèvement	E	17
Calcium	B	30
CRP	B	100
Electrophorèse des protéines sériques	B	150

Total des B : 280

TOTAL DOSSIER : 390.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : trois cent quatre-vingt-dix dirhams .

**NB : Tout changement de la date de la facture est non permis (veuillez respecter les délais de dépôt de vos dossiers médicaux auprès de votre assurance)**



Biologie de qualité à proximité

Urgence 24h/7j  
06 71 09 02 98  
06 71 09 01 78

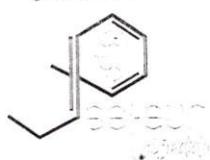
N°1, Lotissement Bahraoui 34,  
1<sup>er</sup> étage - EL JADIDA

05 23 35 22 86

labo.cbpasteur@gmail.com

PATENTE:43002641 IF:50337114 RC:18311 CNSS:2603237 ICE:002805530000027

BIOCHIMIE - IMMUNOLOGIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE



DRA. ABDRAHMAN HOURI est un  
MEDECIN SPECIALISTE EN BIOLOGIE MEDICALE  
LAUREAT DES FACULTES DE MEDECINE  
DE CASABLANCA ET DE DAKAR

LAM - LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES  
LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES

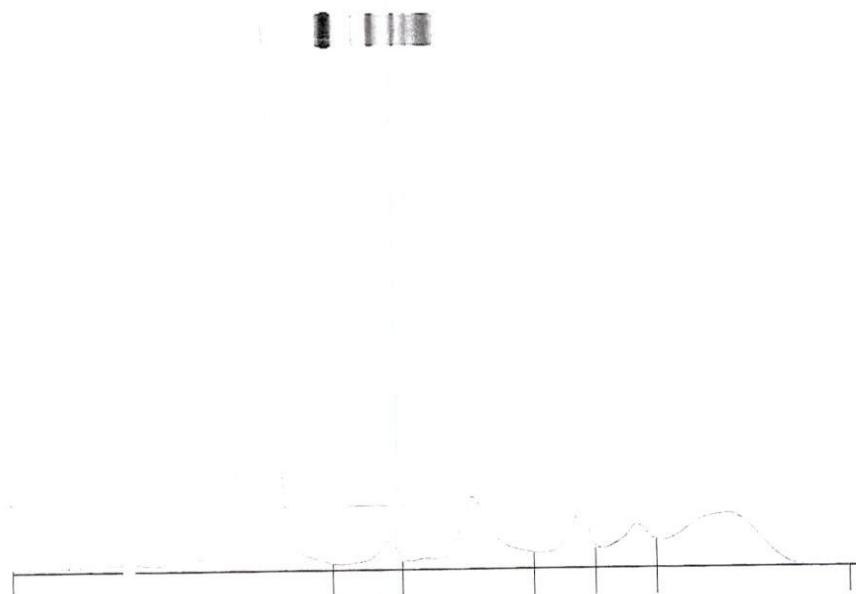
### HOURI ABDRAHMAN

Date de naissance : 01/01/1946

Dossier : **79230324120**

### *Electrophorèse des protéines sériques*

(Technique Capillaire sur automate MINICAP-SEBIA)



Nom	%	Normales %	g/L	Normales g/L
Albumine	<b>57,9</b>	55,8 - 66,1	<b>38,2</b>	40,2 - 47,6
Alpha 1	<b>3,1</b>	2,9 - 4,9	<b>2,0</b>	2,1 - 3,5
Alpha 2	<b>11,7</b>	7,1 - 11,8	<b>7,7</b>	5,1 - 8,5
Beta 1	<b>5,9</b>	4,7 - 7,2	<b>3,9</b>	3,4 - 5,2
Beta 2	<b>6,2</b>	3,2 - 6,5	<b>4,1</b>	2,3 - 4,7
Gamma	<b>15,2</b>	11,1 - 18,8	<b>10,0</b>	8,0 - 13,5

Rapport Albumine/Globulines : **1,38**      Protéines Totales : **66** g/L

### Interprétation :

ELP02 Profil d'électrophorèse sensiblement normal.

Dr. Abdrahem HOURI  
MEDECIN SPECIALISTE  
Laboratoire d'Analyses  
EL JADIDA  
LOTISSEMENT BAHRAOUI 34 N°  
1<sup>er</sup> étage - EL JADIDA  
TÉL - 05 23 35 22 86  
Dossier : 79230324120  
Date : 01/01/1946

Biologie de qualité à proximité

N°1, Lotissement Bahraoui 34,  
1<sup>er</sup> étage - EL JADIDA

05 23 35 22 86

labo.cbpasteur@gmail.com

PATENTE:43002641 IF:50337114 RC:18311 CNSS:2603237 ICE:00280553000002



# مختبر التحاليل الطبية پاستور الجديدة

## LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES PASTEUR EL JADIDA

**Date du dossier :** 23-03-2023  
**Code patient :** 2007230042

**Mr HOURI ABDRAHMAN**  
Né(e) le : 01-01-1946 (77 ans)  
Dossier N° : 230323-0077  
Prescripteur : Dr SAADIA JANANI

Page 1 / 1



## BIOCHIMIE SANGUINE

<b>Protéine C-réactive (CRP)</b> (Immunoturbidimétrie – Beckman Coulter AU480)	1.9 mg/L	(<5.0)
<b>Calcium</b> (Technique colorimétrique: Arsenazo III – Beckman Coulter AU480)	93 mg/L 2.33 mmol/L	(88–106) (2.20–2.65)

## ELECTROPHORESE DES PROTEINES SERIQUES

(Technique Capillaire sur autoradiographie MINICAP-SEBIA)

#### **Protéines totales :**

<b>Albumine :</b>	57.9	%	(55.8-66.1)
soit en g/l :	<u>38.2</u>	g/l	(40.2-47.6)
<b>Alpha 1 globulines :</b>	3.1	%	(2.9-4.9)
soit en g/l :	<u>2.0</u>	g/l	(2.1-3.5)
<b>Alpha 2 globulines :</b>	11.7	%	(7.1-11.8)
soit en g/l :	7.7	g/l	(5.1-8.5)
<b>Béta 1 globulines :</b>	5.9	%	(4.7-7.2)
soit en g/l :	3.9	g/l	(3.4-5.2)
<b>Béta 2 globulines :</b>	6.2	%	(3.2-6.5)
soit en g/l :	4.1	g/l	(2.3-4.7)
<b>Gamma globulines :</b>	15.2	%	(11.1-18.8)
soit en g/l :	10.0	g/l	(8.0-13.5)

#### **Interprétation:**

Profil électrophorétique sensiblement normal.

*Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un bon rétablissement*

Validé par : Dr Adil ABDELADIM

LABORATOIRE D'ANALYSES  
MÉDICALES PASTEUR  
ELJADIDA

Dr. ABDI ABDELKAIM  
MEDECIN BIENGYSTE

LOTISSEMENT SAHRAOUI 34 N°2  
1 ETG / ELJADIDA  
TEL: 0523.31.22.86

#### Biologie de qualité à proximité

N°1, Lotissement Bahraoui 34,  
1<sup>er</sup> étage - EL JADIDA

05 23 35 22 86

[labo.cbpasteur@gmail.com](mailto:labo.cbpasteur@gmail.com)

PATENTE 43002641

IF:50337114

RC:18311

CNSS:2603237

ICE:00280553000002



# مصحة الجهاز العصبي

## NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

Casablanca, Le .....

20/03/2023

Nom et Prénom: **M. HOURI ABDERRAHMAN**  
Médecin : **Pr JANANI SAADIA**

### RX DU BASSIN DE FACE

Déminéralisation osseuse modérée.  
Remaniements ostéophytiques du cadre obturateur et des massifs trochantériens.  
Coxarthrose bilatérale débutante.  
Absence de trait de fracture décelable.  
Absence d'anomalie des parties molles.

Dr KAHAK M T

NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA  
Angle rue l'Isère et rue N° 2  
Quartier Bagatelle - Polo  
Tél : 05 22 82 11 11 (LG) Fax : 05 22 85 21 84  
Email : karimhouidi@neuroclinique.com • Site Web : www.neuroclinique.com • Patente : N° 36376620 • IF : N° 01050744 • ICE : 001524581000009



# مصحة الجهاز العصبي

## NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

Casablanca, le 20/3/2023

Docteur :

Dr Hocine Abdennakhal

Rue du Bahn'

NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA  
Angle Rue de l'Isère et Rue N° 2  
Quartier Bagatelle-Créteil-Polo  
0522821111 - Casablanca  
0522821111 - Casablanca

Professeur HOUIDI Karim  
Rhumatologue  
0618135197



# مصحة الجهاز العصبي

## NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

Casablanca, le 20/3/2023

Docteur :

Dr Houri Abdellah

CRP - EPP - ca





# مصحة الجهاز العصبي

## NEUROCLINIQUE DE CASABLANCA

Casablanca, le 20/3/2023.

Docteur :

Houari Abdellahman

① A Rizal 60  
134,40 + 73,60  
↔ 208 Dri  
D r. Amrani  
65 Lot el Kamal  
LADIDA / Tel: 05 23 34 66 11  
PhARMACIE HACIENDA

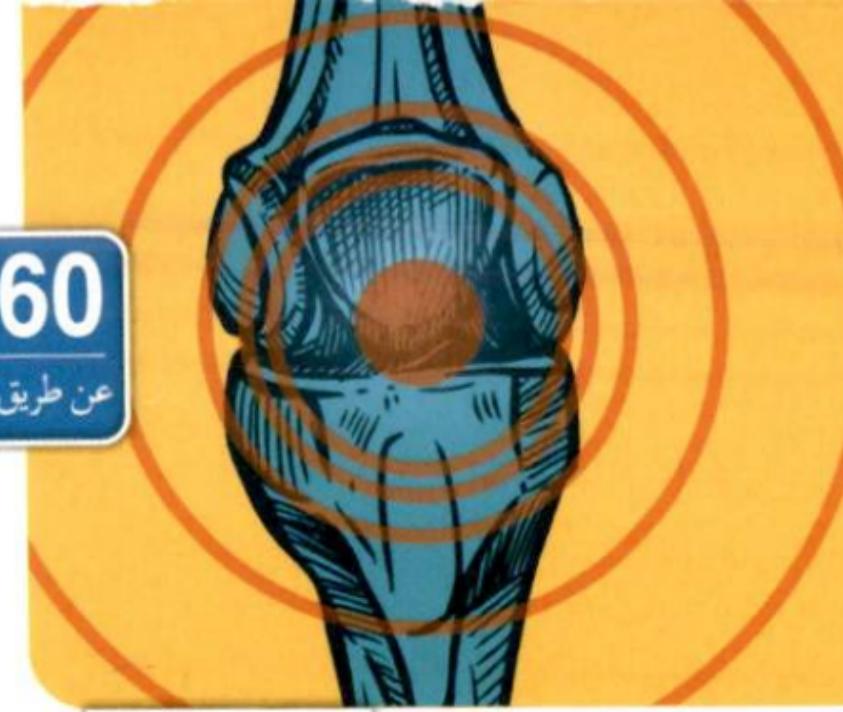


1415 + 7 jns

Professeur JAHANI Sidiia  
Rhumatologue  
06 18 15 97 97

LOT : 230223  
EXP : 01/2026  
PPV : 134,40DH

ملغ 60  
عن طريق الفم



x 14

أقراص مغلفة



أريكسيب®  
إيتوريكوكسيب

ARIXIB® 60 mg  
14 comprimés

COOPER  
PHARMA



6 118000 083344

LOT : 221649  
EXP : 12/2025  
PPV : 73,600DH

ملغ 60  
عن طريق الفم

x 7

أقراص مغلفة

مساء زوال صباح مدة ٤



اريكسيب®  
ايتوريوكوبسيب

ARIXIB® 60 mg  
7 comprimés



COOPER  
PHARMA